

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 4 juillet 2024  
Convocation du : 28 juin 2024  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le quatre juillet à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRÉSENTS** : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND (pour les délibérations DE24.068 et DE24.069), Grégory PICKEU, Pierre VANNESTE (à partir de la délibération DE24.091) Sophie TANGHE, Hans LANDLER, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU (pour les délibérations DE24.068 et DE24.069), Pierre VANNESTE (jusqu'à la délibération DE24.090), Rut LERNER-BERTRAND (à partir de la délibération DE24.091), Philémon BRUNET (à partir de la délibération DE24.091), Arnaud MARIÉ, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Philémon BRUNET

DE24.077

## **FINANCES**

### **CLASSES D'ENVIRONNEMENT DES COMMUNES EXTÉRIEURES PARTICIPATION AUX FRAIS POUR DES ENFANTS ARMENTIÉROIS FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE PUBLIQUE / ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025**

#### *Autorisation – Approbation*



Des enfants armentiérois, scolarisés dans les communes extérieures participent à des séjours en classes d'environnement (neige, mer, nature, etc).

Par délibération n° 569 du 10 décembre 1999, le Conseil Municipal a entériné le principe d'un accord de réciprocité avec les communes d'Houplines, Erquinghem Lys, La Chapelle d'Armentières et Nieppe.

Dans ce cadre, la ville prend à sa charge, lorsque les communes le souhaitent, la différence financière entre le coût du séjour et la participation tarifaire de la famille.

A l'inverse, lorsque des enfants des communes voisines, scolarisés dans une école publique d'Armentières, bénéficient d'un départ en classe transplantée, la ville appelle alors les communes voisines à la même participation. Pour l'année scolaire 2024/2025, la municipalité a décidé de maintenir à **10 jours sur place** les séjours en classes d'environnement.

Pour ce faire, il est proposé de verser par réciprocité, aux communes d'Houplines, Erquinghem-Lys et La Chapelle d'Armentières une participation de **25,51 € par jour/enfant**, dans la limite de **10 jours maximum**.

S'agissant des séjours organisés par la ville de Nieppe, la participation sera versée, dans les mêmes conditions que ci-dessus, directement aux familles armentiéroises qui en feront la demande, conformément aux dispositions de la délibération n° 408 du 25 septembre 2003.

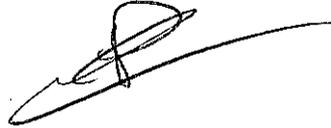
Enfin, la ville organisant des classes d'environnement pour l'ensemble des élèves de CM2 des écoles publiques, il convient de souligner que cette participation ne sera versée que pour les seuls élèves armentiérois scolarisés en CM2 dans les écoles publiques des communes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- A fixer les participations réciproques à Houplines, Erquinghem Lys, La Chapelle d'Armentières et Nieppe.
- A inscrire les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2024, nature 6558 - fonction 284.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,



**Philémon BRUNET**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,  
Le Maire



**Bernard HAESEBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille